**22 JUIN – 23 JUILLET 2023**

**APPEL À CANDIDATURES**

**RÉSIDENCE DE MÉDIATION**

**Montpellier Méditerranée Métropole**

Appel à candidature pour une résidence de médiation (rencontres avec les publics) **dans le cadre de la 9e édition de Partir en Livre dont le thème est « la liberté »**, sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole, à destination des autrices et auteurs pour la jeunesse, illustratrices et illustrateurs.

**22 juin – 23 juillet 2023**

Une initiative du Réseau des médiathèques de Montpellier 3M,
dans le cadre d’une candidature à Partir en livre,
opération du Centre national du livre



Élément essentiel du maillage culturel du territoire, le Réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole compte 14 établissements, et œuvre à la diffusion territoriale et à la dilatation sociale du champ de réception des objets et savoirs culturels et scientifiques. Pour ce faire, il dispose de moyens d’actions relevant de l’offre documentaire, de l’exposition, de la programmation culturelle, de dispositifs d’action culturelle et d’EAC, de la mise à disposition de ressources numériques et ludiques, du déploiement de formats de participation et de transfert de compétence.

Dans le cadre d’une participation du Réseau des médiathèques de Montpellier 3M à **Partir en Livre 2023** est adressé un appel à candidatures en direction des auteur.trice.s/illustrateur.trice.s de l’édition jeunesse en vue d’une résidence de médiation à des fins d’éducation artistique et culturelle menée en faveur des enfants et des adolescents du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

**Cadre de la rÉsidence**

Animé par la volonté de faire découvrir aux enfants, à leurs familles, et aux professionnels de l’animation et de l’éducation, la littérature de jeunesse et ses auteurs, le Réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole propose 2 résidences de médiation.

Ces deux résidences s’inscrivent dans le cadre d’une candidature à l’opération nationale Partir en Livre, qui se déroulera du 22 juin au 23 juillet 2023. Elles se dérouleront simultanément et des interactions entre elles seront possibles, et parfois encouragées.

A travers le présent appel à candidatures sont donc **recherchés deux auteur.trice.s / illustrateur.trice.s dont la recherche et la création s’expriment dans le champ de l’édition jeunesse**.

**Qu’est-ce qu’une rÉsidence de mediation ?**

*Une résidence de médiation est une résidence à destination des publics, qui :*

* Met en œuvre une diffusion, à travers ce territoire, de l’œuvre disponible de chaque artiste résident, ainsi qu’une valorisation de ses démarches et processus créatifs – cette diffusion pouvant être pensée sous l’angle de la rencontre ou du « faire avec ».
* Requiert une très forte disponibilité, durant cinq semaines, d’un artiste, à l’échelle d’un territoire (la métropole de Montpellier).

Dans la mesure du possible, le programme des rencontres avec les publics et des actions de médiation sont anticipées et pensées en amont de la période estivale. Voir ci-dessous le phasage.

Il est important de bien prendre en compte le fait qu’une résidence de médiation ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu’il n’y a dans les objectifs propres de la résidence de médiation ni enjeu de production, ni commande d’œuvre.

Pour les artistes résidents, il s’agit donc de **s’engager artistiquement dans une démarche de rencontre et d’expérimentation à des fins d’éducation artistique, donnant à voir et à comprendre, de manière innovante, la recherche qui les anime ainsi que les processus de création qu’ils mettent en œuvre.**

*Ceci se traduit, concrètement, en deux phases :*

* **Première phase : préparation**

En amont de la période estivale*,* une ou deux sessions de travail, courant entre le 6 mars et le 22 avril 2023 (dont si possible une en présentiel), permettra une rencontre entre les artistes résidents et les équipes du Réseau des médiathèques, afin de :

* Faire connaissance et sensibiliser les équipes à la production des résidents afin qu’elles puissent se projeter dans son univers artistique dont ils se feront les ambassadeurs.
* Permettre ensuite aux équipes du Réseau des médiathèques d’effectuer à destination de leurs partenaires (ALSH, Maisons pour tous, autres acteurs culturels…) un travail de :
* Sensibilisation
* Repérage
* Proposition

Ce ou ces temps de rencontre, préparés par les pilotes du projet et les artistes résidents, pourront revêtir des formes variées. Elles pourront même être, déjà, prétextes à expérimentation / proposition artistique de la part des artistes résidents.

Nota : tout au long de la résidence, les artistes résidents travailleront avec des professionnels en direction du jeune public. Au sein du Réseau des médiathèques, sont particulièrement concernées les équipes de bibliothécaires jeunesse. Toutefois, c’est bien l’ensemble des ressources du Réseau (collections patrimoniales, services numériques, service Cinéma et Musique…) qui pourront être mobilisées, sur proposition conjointe des pilotes du projet et des artistes résidents.

* **Seconde phase : mise en œuvre et diffusion**

Pendant la phase de mise en œuvre, chaque artiste résident et les équipes de professionnels et de partenaires préalablement rencontrées se retrouvent afin de mener des actions de forme légère, souvent éphémères, mais créatives, en direction des enfants et des jeunes.

Fortement imprégnées de la démarche artistique propre aux résidents et destinées à en favoriser la diffusion auprès des publics, les actions se veulent toujours simples, participatives, variées et spécifiques dans un contexte donné. Il pourra arriver que certaines actions ou rencontres mobilisent les deux résidents simultanément.

Les actions et rencontres investiront différents lieux : médiathèques, écoles, maisons de quartier, espaces publics extérieurs (parcs, places …).

Dans cette phase, le temps de mobilisation des artistes résidents :

* Est **intense** mais variable sur le plan des horaires (matinée, après-midi, soirée ou une journée complète) en fonction des actions programmées (ou improvisées).
* Comprend au fil de l’eau une part de préparation et une part de rencontres/médiation.
* Durant la durée de la résidence, les différents partenaires réunis s’engagent à rendre visible cette diffusion aux yeux du public.

**Enjeux et Objectifs**

* Permettre aux enfants et aux jeunes du territoire de bénéficier d’un certain nombre de contacts privilégiés, d’une proximité active et dés-intimidante avec la création contemporaine, conformément à deux des trois piliers de l’Éducation Artistique et Culturelle : la rencontre, la pratique,
* Contribuer au développement de l’esprit critique, de la curiosité et de l’imaginaire du jeune public, conformément aux trois missions du Réseau des médiathèques de Montpellier 3M : mettre en œuvre une politique des intelligences, des compétences et des imaginaires,
* Réduire les inégalités en matière d’accès à l’art et à la culture et augmenter de manière significative, le nombre d’enfants et de jeunes (et, au-delà, des familles) concernés, conformément aux objectifs historiques et à l’utopie pratique de la démocratisation culturelle,
* Contribuer au développement spécifique du goût de la lecture et de l’image de qualité, conformément à une volonté forte de la métropole de Montpellier de soutenir les acteurs de la chaîne du Livre, et aux grands objectifs du CNL incarnés dans cette manifestation,

**État d’esprit**

Si la résidence de médiation repose sur une disponibilité et un engagement important des artistes résidents sur le territoire de la métropole de Montpellier, les artistes résidents sont également en droit d’attendre des équipes du Réseau des médiathèques un engagement de qualité pour leur permettre :

* De disposer d’une fenêtre d’expérimentation au travers de la collaboration avec les équipes du Réseau.
* D’accéder aux ressources du Réseau des médiathèques non seulement pour la préparation et conception des actions et temps de rencontre, mais également, plus à la marge, et sans entrer en contradiction avec la réalisation des objectifs propres de la résidence de médiation (objectifs de diffusion, et non de création), quand elles peuvent permettre de nourrir le processus créatif des résidents. Cette opportunité est pensée par les porteurs de la résidence comme un complément moral à la contrepartie financière de la résidence.
* Concrètement, l’accès à des lieux, à des collections patrimoniales (du Moyen Âge à nos jours), à des équipes, bien sûr et à des usagers peuvent être rendus possibles dans ce compagnonnage estival, y compris lorsqu’il se situera en marge des objectifs de la résidence de médiation. Cette facilitation sera le corollaire de l’importance de l’engagement des résidents, dans un esprit de franche cordialité.

**Le territoire de rÉsidence**

Le territoire sur lequel s’exercent ces résidences de médiation est celui de la métropole de Montpellier qui compte une population de près de 490 000 habitants, répartie sur 31 communes.

Les résidences de médiation s’appuient sur et sont pilotées par le Réseau des médiathèques qui compte 14 établissements, implantés pour 6 d’entre eux dans la commune centre, Montpellier, les autres répartis dans 8 communes proches de Montpellier.

**Pilotage des rÉsidences-mission de diffusion**

Elles sont pilotées par le Réseau de médiathèques de la Métropole de Montpellier. Un collectif transversal coordonne ce projet, sous le pilotage de Sara Lenglet, Delphine Lecourt, Renée Morales et Michèle Costecalde.

Ce collectif assure la coordination générale de la résidence, et notamment :

* Le volet administratif et logistique, l’organisation des conditions d’accueil de l’artiste en lien avec les services centraux de la métropole (hébergement, défraiements…) ;
* La coordination du planning des interventions, et l’accompagnement de l’artiste résident afin de le guider dans la découverte du territoire ;
* La mobilisation des acteurs du territoire concerné par le dispositif (enseignants, éducateurs, animateurs …) et des équipes du Réseau ;
* La communication autour des résidences, à destination de la population du territoire ;
* La coordination des démarches d’évaluation et de bilan.

La plupart du temps, les artistes résidents seront accompagnés par un professionnel du Réseau, sans que cet accompagnement soit systématique ou permanent.

**PÉriode et durÉe de la rÉsidence-mission de diffusion**

*Sa durée* est de 4 semaines et 4 jours, soit 22 jours ouvrables.

*La période de résidence* est prévue pour 2 jours en mars/avril et du 22 juin au 23 juillet 2023.

Il est envisageable que ce calendrier soit ajusté au cours des échanges suivant l’acte de candidature.

Les artistes résidents interviennent au cours du mois de mars ou avril 2023 lors de deux sessions de travail (dont si possible une journée en présentiel) incluses dans le format de la résidence pour rencontrer les équipes du Réseau des médiathèques concernées par la résidence (cf. *supra*).

**Conditions financiÈres et moyens mis À disposition**

Pour l’ensemble de sa participation au projet de résidence, chaque artiste résident bénéficie d’une rémunération brute (toutes charges, taxes, cotisations et droits d’auteur compris) qui ne pourra excéder 3 000 euros pour 22 jours ouvrables.

*Montpellier Méditerranée Métropole :*

* Assure la rémunération.
* Met à disposition un hébergement pour toute la durée de la résidence, chaque artiste résident bénéficiant d’un hébergement *single.*
* Prend en charge un trajet A/R pour la phase d’amont (de préparation) et un trajet A/R pour la phase de mission.
* Défraie les transports sur place occasionnés par la mission (transports en commun ou essence).

*L’artiste :*

* Aura à sa charge les autres frais ainsi que les repas.
* Pourra durant la période de résidence, accueillir sa famille entièrement à sa charge.

**Cadre juridique et candidature**

Un contrat de résidence de médiation spécifiant les engagements respectifs de l’artiste et de la Métropole, est signé avant le début de la résidence.

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel résidant en France, et répondant aux exigences légales liées à la profession d’artiste/auteur **(inscription à La Maison des Artistes, à l’URSSAF artistes/auteurs ou à d’autres régimes de sécurité sociale spécifiques aux artistes auteurs).**

L’artiste candidat doit avoir à son actif une production, mais également être en mesure de s’impliquer pleinement dans ce type particulier d’action que représente la résidence de médiation, ce qui implique **un goût et des dispositions pour les actions de médiation, en direction de publics jeunesse**. Une bonne maîtrise des techniques d’animation d’ateliers et de gestion des groupes est nécessaire. Les ateliers pourront mêler des enfants d’âges variés.

Il est recommandé que l’artiste soit détenteur d’un permis de conduire en cours de validité et dispose d’un véhicule personnel.

**Les éléments à fournir :**

* Le formulaire d’inscription ci-après complété
* Un dossier artistique présentant l’œuvre du candidat, ou un échantillon représentatif de la démarche artistique. Une présentation des expériences du candidat dans le champ de la médiation ou de l’EAC est également bienvenue, a fortiori dans le cas où l’œuvre serait quantitativement limitée (début de « carrière »).
* Un curriculum vitae
* Une courte (2 à 3 pages max.) note d’intention décrivant la motivation et la démarche globale envisagée dans le cadre de la résidence de médiation.
* Quelques pistes de travail proposées par l’artiste en vue de la réalisation d’ateliers ou temps de rencontre. Ces pistes ne constituent pas un plan d’action (celui-ci sera élaboré avec les pilotes de la résidence et des équipes) mais nous renseignent sur la sensibilité du candidat.

*NB : Il est rappelé, toutefois, qu’il n’y a pas de projet à produire. Ce présent appel à candidature faisant déjà état d’un cadre et d’un déroulé précis.*

La date limite, de dépôt du dossier par mail ou par voie postale, est **le vendredi 10 février inclus**

**Médiathèque centrale Émile Zola**

**Service Action Culturelle et Communication**

**240, rue de l’Acropole**

**34000 Montpellier**

Téléphone : 04 99 06 27 05 / 04 67 15 47 67

Mail : actionculturelle.mediatheques@montpellier3m.fr

Le dossier artistique, en version électronique, doit être envoyé en un seul fichier PDF (20 Mo max.) et être intitulé (sujet) : PARTIR EN LIVRE Auteur suivi du Nom et Prénom.

L’artiste peut, s’il le souhaite, enrichir ces envois d’un DVD ou d’un CD.

*Il est signalé que suite à cet envoi, les supports physiques ne pourront pas être retournés, sauf dans le cas d’une demande expressément formulée par l’envoyeur.*

À l’issue du processus de pré-sélection effectué par les différents acteurs de ce projet, il est possible que ceux-ci émettent le souhait d’entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec les candidats pré-sélectionnés.

Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront entre le **15** et le **23 février 2023.**

Le nom de l’artiste retenu sera annoncé le **mardi 28 février 2023.**

**Références**

Pour en savoir plus sur le territoire la Métropole de Montpellier et le Réseau de médiathèques :

<https://www.montpellier3m.fr/>

<https://mediatheques.montpellier3m.fr/>

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE À joindre au dossier artistique**

Nom : ……………………………………………………………………………………………………………….

Prénom : ……………………………………………………………………………………………………………

Pseudonyme : ………………………………………………………………………………………………………

Date et lieu de naissance : …………………………………………………………………………………………

Nationalité : …………………………………………………………………………………………………………

Numéro de sécurité sociale : ………………………………………………………………………………………

Urssaf : dispensé ou assujetti au précompte : …………………………………………………………………

TVA de 10% applicable : oui/non

Adresse : ……………………………………………………………………………………………………………

Téléphone : …………………………………………………………………………………………………………

Courriel : ……………………………………………………………………………………………………………

Siret : ……………………………………………………………………………………………………………

Avez-vous un permis de conduire valide en France ? …………………………………………………………

Disposez-vous d’un véhicule personnel ? ………………………………………………………………………